



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE PHILIPPE-LAROCHE
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 17 OCTOBRE 2016 À 18 H**

Personne(s) présente(s) :

Louise Brunet, présidente
Marc Bertrand, conseiller, siège no1
François-Bernard Saillant, conseiller, siège no2
Sylvie Chartier, conseillère, siège no3
Andy Groskaufmanis, conseiller, siège no4
Even Mc Hugh, conseiller, siège no5
Guy Gilbert, conseiller, siège no6

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Louise Brunet, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

1.2 Ouverture de la séance et greffe

1.3 Adoption de l'ordre du jour

3. Direction générale

3.1 Adoption - Fin du contrat à titre de « conseiller à la direction contractuel » à temps partiel du Service de la protection contre l'incendie de la municipalité de Lac-Beauport de monsieur Michel Merlin

3.2 Adoption - Mise à la retraite obligatoire de monsieur Guy Gosselin à titre de pompier du Service de la protection contre l'incendie à la Municipalité de Lac-Beauport

3.3 Autorisation de dépenses et de signature - Demande d'agrément et d'autorisation d'affichage - Information touristique Lac-Beauport

4. Travaux publics

4.1 Avis de motion - Règlement décrétant des travaux et des dépenses relatives à l'aménagement des réseaux d'aqueduc et d'égout du Mont Cervin (phases 2, 3 et 4) et un emprunt de 12 200 900 \$

5. Loisirs, culture et vie communautaire

5.1 Adoption - Subvention municipale camp de jour la Feuille Verte

8. Permis et inspections

8.1 Dérogation mineure - 2016-20031 - 245, chemin Tour-du-Lac

8.2 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

8.3 Autorisation - Proposition de modification à la procédure judiciaire pour le 101, chemin de la Vallée

9. Varia

9.1 Aucun

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée



1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

1.2 Ouverture de la séance et greffe

La présidente déclare la séance ouverte à 18 h 14.

308-2016

1.3 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Even Mc Hugh
APPUYÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

309-2016

3.1 Adoption - Fin du contrat à titre de « conseiller à la direction contractuel » à temps partiel du Service de la protection contre l'incendie de la municipalité de Lac-Beauport de monsieur Michel Merlin

ATTENDU QUE monsieur Michel Merlin a été un employé du Service de la protection contre l'incendie à la municipalité de Lac-Beauport à titre de pompier jusqu'au 9 septembre 2014;

ATTENDU QUE monsieur Michel Merlin a été engagé à titre de « conseiller à la direction contractuel » à temps partiel du Service de la protection contre l'incendie de la municipalité de Lac-Beauport du 9 septembre 2014 au 9 septembre 2016, lequel engagement n'est pas renouvelé;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Beauport a adopté le 14 juillet 2015 le Règlement numéro 611 prévoyant à l'article 4.3.4 que le pompier doit prendre obligatoirement sa retraite le jour de ses soixante (60) ans, le pompier étant réputé avoir démissionné à cette date;

ATTENDU QUE monsieur Michel Merlin est âgé de plus de soixante (60) ans;

ATTENDU QUE monsieur Michel Merlin ne peut plus être pompier au Service de la protection contre l'incendie depuis l'adoption du Règlement numéro 611 de la Municipalité de Lac-Beauport;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François-Bernard Saillant
APPUYÉ par Monsieur Marc Bertrand
ET RÉSOLU :

QUE le contrat de monsieur Michel Merlin à titre de « conseiller à la direction contractuel » temps partiel du Service de la protection contre l'incendie de la municipalité de Lac-Beauport a pris fin le 9 septembre 2016.

QUE monsieur Michel Merlin a atteint l'âge de la retraite obligatoire en vertu du Règlement municipal numéro 611 de la municipalité de Lac-Beauport.



QUE monsieur Michel Merlin est réputé avoir démissionné en date du 5 mars 2009 en vertu du Règlement municipal numéro 611 de la municipalité de Lac-Beauport.

QUE la municipalité de Lac-Beauport procède à tous les gestes ou actes de nature administrative permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

310-2016

3.2

Adoption - Mise à la retraite obligatoire de monsieur Guy Gosselin à titre de pompier du Service de la protection contre l'incendie à la Municipalité de Lac-Beauport

ATTENDU QUE l'article 4.3.4 du Règlement numéro 611 de la municipalité de Lac-Beauport prévoit que le pompier doit prendre obligatoirement sa retraite le jour de ses soixante (60) ans, le pompier étant réputé avoir démissionné à cette date;

ATTENDU QUE monsieur Guy Gosselin est un employé du Service de la protection contre l'incendie à la Municipalité de Lac-Beauport à titre de pompier, il doit prendre obligatoirement sa retraite le jour de ses soixante (60) ans;

ATTENDU QUE monsieur Guy Gosselin aura soixante (60) ans le 1^{er} novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
APPUYÉ par Monsieur François-Bernard Saillant
ET RÉSOLU :

QUE monsieur Guy Gosselin atteindra l'âge de la retraite obligatoire en vertu du Règlement municipal numéro 611 de la municipalité de Lac-Beauport effective en date du 1^{er} novembre 2016;

QUE monsieur Guy Gosselin est réputé avoir démissionné en vertu du Règlement municipal numéro 611 de la municipalité de Lac-Beauport, en date du 1^{er} novembre 2016 sans autre avis ni délai;

QUE la Municipalité de Lac-Beauport procède à tous les gestes ou actes de nature administrative permettant de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

311-2016

3.3

Autorisation de dépenses et de signature - Demande d'agrément et d'autorisation d'affichage - Information touristique Lac-Beauport

IL EST PROPOSÉ par : Monsieur François-Bernard Saillant
APPUYÉ par : Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le document « Demande d'agrément et d'autorisation d'affichage - Information touristique du 65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport » ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à réaliser le projet « Affichage et Information touristique du 65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport »

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



4.1 Avis de motion - Règlement décrétant des travaux et des dépenses relatives à l'aménagement des réseaux d'aqueduc et d'égout du Mont Cervin (phases 2, 3 et 4) et un emprunt de 12 200 900 \$

Monsieur Marc Bertrand donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente d'un Règlement décrétant des travaux et des dépenses relatives à l'aménagement des réseaux d'aqueduc et d'égout du Mont Cervin (phases 2, 3 et 4) et un emprunt de 12 200 900 \$.

On demande également une dispense de lecture dudit règlement.

312-2016

5.1 Adoption - Subvention municipale camp de jour la Feuille Verte

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François-Bernard Saillant
APPUYÉ par Monsieur Even Mc Hugh
ET RÉSOLU :

De faire émettre un chèque de 31 474,41 \$ à l'ordre du Centre plein air Lasallien inc. pour le paiement final du service de camps la Feuille Verte 2016.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

313-2016

8.1 Dérogation mineure - 2016-20031 - 245, chemin Tour-du-Lac

Madame Sylvie Chartier présente l'objet de la demande.

Madame Sylvie Chartier invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 245, chemin du Tour-du-Lac portant le numéro de lot 1 497 551 a adressé une demande de dérogation 2016-20031;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et produit des recommandations au conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure et des recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Chartier
APPUYÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
ET RÉSOLU :

Accepter la demande de dérogation mineure 2016-20031 afin de permettre la construction d'un garage détaché implanté devant la façade de la résidence, contrairement aux normes prévues au Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le certificat de localisation qui a été préparé par Richard Thibaudeau a.g, en date du 9 août 2016, portant le numéro 677 de ses minutes.

Que cette acceptation n'autorise en aucun temps toutes autres dérogations à la réglementation municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



314-2016

8.2 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-198, la réalisation de certains permis requiert l'approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et documents et qu'il a émis des recommandations pour ces projets présentés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Chartier
 APPUYÉ par Monsieur Marc Bertrand
 ET RÉSOLU :

D'autoriser ou de refuser selon le cas, l'émission des permis, ci-après décrits au tableau synthèse.

No. demande de permis	Objet	Décision du conseil
2016-20030	PIIA – Construction d'une résidence unifamiliale de plus de 200 m.c. et aire de stationnement de plus de 150 m2 (RCI, art. 5.1.5) – chemin du Canton – Lot 5 438 311	Accepté
2016-20023	PIIA - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 200 m2 et plus – 136, ch. Tour-du-Lac - Lot 5 909 616	Accepté
2016-20024	PIIA – Construction d'une résidence unifamiliale isolée – Aire de stationnement à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection (RCI 5.1.3) et Aire de stationnement de plus de 150 m2 (RCI, art. 5.1.5) – 18, ch. des Glacis - Lot 3 812 913	Accepté
2016-20025	PIIA – Construction d'une résidence à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection (RCI 5.1.13) – 395, chemin Tour-du-Lac – Lot 1 497 198	Accepté
2016-20026	PIIA – Construction d'une résidence avec une aire de stationnement de plus de 150 m2 (RCI, art. 5.1.5) – 360, chemin des Lacs – Lot 4 979 599	Accepté
2016-20027	PIIA – Construction d'une aire de stationnement commune à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection (RCI 5.1.3) et de plus de 150 m2 (RCI, art. 5.1.5) – Traverse de Laval – Lots 5 846 235, 5 846 236, 5 846 237 et 5 846 238	Accepté
2016-20028	PIIA – Agrandissement d'une résidence unifamiliale à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection (RCI 5.1.13) – 107, Traverse de Laval – Lot 1 497 890	Accepté
2016-20029	PIIA – Construction d'une résidence unifamiliale isolée – Aire de stationnement de plus de 150 m2 (RCI, art. 5.1.5) – 1, ch. du Grand-Duc – Lot 2 784 013	Accepté
2016-20020	PIIA – Construction d'un garage à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection (RCI 5.1.13) – 208, chemin des Granites – Lot 1 497 286	Accepté
2016-00887	PIIA – Construction d'une résidence unifamiliale isolée – RCI 5.1.15 – 288, Ch. des Lacs – Lot 1 496 958	Accepté
2016-00998	PIIA – Construction d'une résidence unifamiliale isolée – RCI 5.1.15 – 6, ch. du Lac-Tourbillon – Lot 1 497 845	Accepté
2016-01058	PIIA – Construction d'une résidence unifamiliale isolée – RCI 5.1.3 et 5.1.5 – ch. des Granites – Lots 1 497 335 et 1 497 336	Accepté
2016-01149	PIIA – Construction d'une résidence unifamiliale isolée – RCI 5.1.3 et 5.1.13 – 50, ch. du Grand-Duc – Lot 5 085 415	Accepté
2016-00990	PIIA – Construction d'une résidence unifamiliale isolée – RCI 5.1.3 et 5.1.5 – 46, ch. des Passereaux Lot 3 598 216	Accepté
2016-01041	PIIA – Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée – 200 m2 – RCI 5.1.13 – 131, ch. Tour-du-Lac Lots 1 496 993 et 1 496 994	Accepté
2016-01152	PIIA – Construction d'une résidence unifamiliale isolée – RCI 5.1.3 52, chemin du Grand-Duc – Lot 5 085 396	Accepté



No. demande de permis	Objet	Décision du conseil
2016-01137	PIIA – Construction d'une résidence unifamiliale isolée – RCI 5.1.5 et 200 m2 – 151, chemin Tour-du-Lac – Lot 3 522 301	Accepté
2016-01064	PIIA–Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée – 200 m2 – 431, chemin Tour-du-Lac – Lot 5 219 718	Accepté
2016-01194	PIIA – Construction d'une résidence unifamiliale isolée – RCI 5.1.5 – 93, chemin des Lacs – Lot 4 807 424	Accepté
2016-01202	PIIA –Construction d'une résidence unifamiliale isolée RCI 5.1.3 et 5.1.13 – 90, chemin du Bord-de-l'Eau Lot 4 067 031	Accepté
2016-01176	PIIA – Construction d'une résidence unifamiliale isolée – RCI 5.1.5 et logement d'appoint - 296, chemin des Lacs – Lot 5 990 064	Accepté
2016-00791	PIIA – Construction d'une allée d'accès – RCI 5.1.3 – 245, chemin Tour-du-Lac – Lot 1 497 551	Accepté
2016-00132	PIIA - Construction du nouveau bâtiment de services des Sentiers du moulin – RCI 5.1.1 et 5.1.5 et PIIA relatif aux établissements non résidentiels autres que les établissements hôteliers – 99, chemin du Moulin – Centre de plein air Lasallien inc. Lot 1 497 764	Accepté

Que cette acceptation ne porte que sur l'objet décrit en fonction du règlement 09-198 et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation municipale et d'urbanisme.

Qu'aucun permis ne soit émis avant que le Service des permis et inspections ait analysé la demande de permis et affirme que la demande est en tout point conforme aux normes et règlements municipaux.

**ADOPTÉ SUR DIVISION
6 POUR / 1 CONTRE**

315-2016

8.3

Autorisation - Proposition de modification à la procédure judiciaire pour le 101, chemin de la Vallée

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu un jugement de la Cour Supérieure pour faire compléter les travaux de construction sur l'immeuble situé au 101, chemin de la Vallée portant le lot # 1 496 873;

ATTENDU QUE les rapports des consultants, inspecteurs et architectes, arrivent à la conclusion, compte tenu de l'état du bâtiment, que les travaux à faire seront plus coûteux que la valeur de l'immeuble;

ATTENDU QUE si la municipalité fait les travaux, il est probable qu'elle ne récupérera pas la valeur à l'occasion de la vente de l'immeuble en cas de non-paiement de taxes;

ATTENDU la recommandation de notre procureur au dossier;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Chartier
APPUYÉ par Monsieur François-Bernard Saillant
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des permis et inspections à mandater Stein Monast avocat pour s'adresser à la cour afin d'obtenir l'autorisation de démolir le bâtiment situé au 101, chemin de la Vallée sur le lot # 1 496 873, plutôt que de faire les travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



10. Période de questions

À 18 h 45, la présidente du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

- 1- M. Michel Beaulieu demande à la mairesse si la seule modification du RCI qu'elle devait nous annoncer ce soir est celle pour les terrains de moins de 1000 m.c.
RP : Madame la mairesse mentionne que oui, mais qu'elle en annoncera d'autres dans les prochains mois.
- 2- M. Olivier Bérard demande combien de temps a été laissé aux conseillers municipaux pour étudier les 24 PIIA présentés ce soir.
RP : Madame la mairesse mentionne que plusieurs permis ont été étudiés à 17 h ce soir, mais d'autres dossiers ont été présentés le mois dernier aux membres du conseil.
- 3- M. Marc Bertrand demande à la mairesse pourquoi le RCI ne s'applique pas à l'échelle de la CMQ.
RP : Madame la mairesse mentionne que le règlement s'appliquera à l'ensemble de la CMQ, car nous sommes un projet pilote, mais que le règlement RCI s'appliquera à toute la CMQ après les conclusions de l'exemple sur notre territoire.

Fin de la période de questions à 19 h 05.

11. Levée de l'assemblée

La présidente lève l'assemblée à 19 h 05.

Louise Brunet, mairesse

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier